

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		OSTEOPATHE ANIMALIER											
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET											si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	37 454	100,82 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	305	0,82 %	
	4	Montant net des recettes										AD	37 149	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	3 939	10,60 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	41 089	110,61 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 160	3,12 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	229	0,62 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	63	0,17 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	280	0,75 %	
	13	Autres impôts										BS	334	0,90 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	675	1,82 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 201	3,23 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2	0,01 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 822	10,29 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	8 989	24,20 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements	BJ	8 989	24,20 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 195				BK	4 119	11,09 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	924	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	2 420	6,51 %
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles														
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	303	0,82 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	55	0,15 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 653	63,67 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

OSTEOPATHE ANIMALIER

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	17 435 46,93 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	433 1,17 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	17 868 48,10 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	2 497 6,72 %			
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	2 477 6,67 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale			CT	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »			CO	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »			CQ	
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	4 975 13,39 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	12 893 34,71 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 000				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	437				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			23 561					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B			